

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juillet 2017
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le 17 juillet à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 11 juillet, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence, Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11

Présents : Jean-Marie BERNARD, Armelle DAMY, Cécilia JOUVE, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Jocelyne SERRES

Absents: Séverine BERSAC, Jean-Claude MICHEL, Henri SERRES

Absents excusés : Thomas MICHEL, Marie-Josée CAYOL a donné pouvoir à Christine ROUX

Secrétaire de séance : Cécilia JOUVE

Pas de remarque de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente.

**I. Sécurisation des réseaux d'eau de Superdévoluy et de La joue du Loup Tranche 2
– Attribution des marchés**

La Commune du Dévoluy a lancé une consultation pour la deuxième phase des travaux de sécurisation des réseaux d'eau potable de SUPERDEVOLUY et de LA JOUE DU LOUP. Un appel à candidature a été publié le 15/05/2017 sur la plate-forme www.marchespublics.info. Et le 15/05/2017 sur le site internet du BOAMP.

La date de limite des offres était fixée au 12/06/2017 à 12 heures.

Le marché fait l'objet de 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement – Génie Civil – réseaux
- Lot 2 : Robinetterie – canalisation – télésurveillance
- Lot 3 : Métallerie – menuiserie

Le lot 2 fait l'objet d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle définies comme suit :
Tranche ferme : travaux au réservoir de Superdévoluy, pompage des Cypières, au réservoir de la joue du Loup et au pompage des Fontettes

Tranche conditionnelle : travaux au pompage de Mouchechat et travaux annexes

Une seule offre par lot a été reçue. Suite à l'ouverture des offres, l'analyse des propositions reçues a été confiée au maître d'œuvre, le bureau d'études CLAIE. Ce dernier a engagé des négociations avec les entreprises qui ont abouties aux propositions financières suivantes :

Pour le lot n° 1 : PELISSARD : 44 090,00 € H.T après remise 43 428,65 € H.T

Pour le lot n° 2 : JACQUARD ELECTROMECHANIQUE : 96 811,80 € H.T dont tranche conditionnelle : 3 400,00 € H.T. Après remise : 92 491,04 € H.T

Pour le lot n° 3 : METALLERIE CHEVALIER : 41 215,00 € H.T. après remise 40 000,00 € H.T

La commission des marchés s'est réunie le 22 juin 2017 et propose d'attribuer les marchés à ces entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE les marchés aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 : PELISSARD : 43 428,65 € H.T
- lot n° 2 : JACQUARD ELECTROMECHANIQUE : 92 491,04 € H.T
- lot n° 3 : METALLERIE CHEVALIER : 40 000.00 € H.T

et AUTORISE le Maire à signer les marchés

2. Front de neige de Superdévoluty – attribution du Marché

Ce projet est la première tranche d'une opération plus vaste de réaménagement global des deux fronts de neige de Superdévoluty et La joue du Loup. Le bureau d'études MDP a réalisé en 2016 une étude de faisabilité portant essentiellement sur la partie « skiable ». Une étude complémentaire est nécessaire pour la Joue du Loup portant sur la gestion des eaux de fonte, la circulation des piétons, l'éclairage public etc. Sur Superdévoluty, il a été décidé de terminer l'aménagement des espaces publics au niveau de la Maison d'accueil ainsi que le cheminement piéton devant les Issarts qui n'avaient pas été réalisés par la commune de St Etienne. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à AEV.

L'aménagement sur Superdévoluty a été scindé en deux phases distinguées au niveau du marché public en une tranche ferme devant être réalisée en 2017 portant sur les travaux devant la Maison d'accueil et une tranche conditionnelle concernant les travaux devant les Issarts.

Une consultation a été organisée par la commune avec publication sur Marchespublics.info, BOAMP le 29 mai 2017. La remise des offres était fixée au 23 juin 2017 12H. Le délai de réalisation est de 1 à 1,5 mois.

Une seule offre a été réceptionnée, émise par le groupement Routière du Midi/Pelissard avec en tranche ferme : 115 119,70 € HT ; en tranche conditionnelle : 69 340,00 € HT.

La commission des marchés s'est le 17/07 à 17H30 et propose d'attribuer le marché à ces entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE le marché au groupement Routière du Midi/Pelissard pour un montant de 115 119,70 € HT pour la tranche ferme et 69 340 € HT pour la tranche conditionnelle et AUTORISE le Maire à signer le marché

3. Centre de Bien être – Lot 13 « Chauffage-ventilation-Plomberie-Chaudières Bois » - avenant n°1

Le marché a été attribué en août 2016 au groupement Aillaud/ThermaGED pour un montant de 629 778,75 € HT.

L'avenant présenté concerne :

- le remplacement de la chaudière fioul de marque Atlantic Guillot prévue au marché par une chaudière de marque Viessmann à la demande de la commune. La plus-value engendrée par ce choix est de 5 177,15 € HT.
- La mise en place de deux siphons séparateurs d'hydrocarbure dans la chaufferie non prévu dans le marché à la demande du bureau de contrôle en cours de mise au point des études d'exécution. Coût : 1 100 € HT
- La mise en place de siphon de sol PVC au niveau des locaux techniques selon plan de réseau sous dallage non prévu dans le marché. Coût : 270 € HT

Le montant global de l'avenant est de 6547,15 € HT portant le marché à 636 325,90 € HT

La commission des marchés réunie le 17/07 donne un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant proposé et AUTORISE le Maire à le signer.

4. Convention avec le SyME pour les travaux d'enfouissement des réseaux à Ribière (St Disdier)

Le SyME a prévu des travaux sur le secteur de Ribière pour un montant de 14 000 € HT. En même temps doivent être réalisés des travaux sur les réseaux d'éclairage public de compétence communale pour 20 000 € HT. Une convention doit être passée fixant le montant de la participation communale pour les travaux de compétence du SyME (20 % du coût total) et donnant mandat au syndicat pour la réalisation des travaux sur l'éclairage public (100 % du coût).

Le coût total prévisionnel pour la commune de cette opération est de 28 632 € plafonnée à 31 495,20 €.

Alain Laurens : l'éclairage public et de compétence communale. Les travaux amènent à déplacer 2 lampadaires.

Brigitte Richard : un habitant a écrit pour demander que le lampadaire prévu devant son habitation soit installé ailleurs. Copie du courrier sera envoyé au SyME et à Alain Laurens.

*

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette convention et AUTORISE le maire à la signer.

5. Taxe de séjour – maintien de la perception au niveau communal

La communauté de communes Buëch Dévoluy à le projet d'instituer la taxe de séjour intercommunale au 1^{er} janvier 2018. Les communes l'ayant déjà instituées sur leur territoire peuvent décider d'en conserver la perception. En ce qui concerne le Dévoluy, cela est d'autant plus cohérent que l'Office de Tourisme est resté local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité REITERE sa décision de décembre 2016 de percevoir la taxe de séjour à l'échelon communal et S'OPPOSE à la mise en place de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire de la commune du Dévoluy.

6. Réhabilitation du cimetière du haut de St Etienne

Le nouveau cimetière de St Etienne ne dispose plus que d'une concession disponible. Il est proposé de réhabiliter le cimetière du haut, de reprendre les concessions abandonnées, et d'y aménager de nouvelles concessions.

La commune de St Etienne avait pris une délibération le 28 janvier 2009 n° 2009/10 concernant la désaffectation de cet ancien cimetière où il était prévu la construction d'un parking. Les travaux prévus non pas été réalisés et le projet a été abandonné.

Afin de pouvoir réaménager le cimetière du haut et de pouvoir procéder à la reprise des concessions abandonnées ou non régularisées pour permettre la vente de nouvelles concessions, il convient d'annuler la délibération prononçant la désaffectation de l'ancien cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération de l'ancienne commune de St Etienne du 28/01/2009 n°2009/10 de désaffectation de ce cimetière et APPROUVE le projet de réhabilitation.

7. Modification du tableau des effectifs – création de postes

La CAP du 30 juin dernier a validé la demande de changement de grade de 2 agents de catégorie C. Les changements interviendront à compter du 1^{er} septembre 2017 et les postes occupés actuellement seront supprimés.

GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs comme suit : Création des postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ; ATSEM principal de 1^{ère} classe Et Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

8. Rénovation des mobiliers de Mère Eglise – demande de subvention

L'association des amis de Mère Eglise avait bénéficié d'une donation imposant l'utilisation de cette somme pour Mère Eglise. Ils ont mené, en partenariat avec la DRAC et l'architecte des monuments historiques départemental, une étude sur la restauration des autels de Mère Eglise et ont consulté sur cette base trois restaurateurs. Le marché sera attribué plus tard.

La DRAC a inscrit sur son programme 2017 une enveloppe de 7 380 € pour cette restauration représentant 40 % (taux maximum) d'un coût prévisionnel de 18 450 €.

Ces mobiliers devront être enlevés lors des travaux de rénovation intérieure projetés et la restauration pourra avoir lieu à cette occasion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet, SOLLICITE une subvention de l'Etat (DRAC) de 7380 €, AUTORISE le Maire à engager toutes démarches et à signer toute convention nécessaire à la réalisation de cette opération

9. Information sur les décisions prises par le Maire au titre des attributions déléguées par le Conseil municipal durant le 1^{er} semestre 2017

Voir tableau ci-joint.

Questions diverses

Cécilia Jouve : Via souterrata : très bien et vu le monde suggère d'installer un compteur pour savoir exactement combien de personnes la font. Précise que c'est quand même physique et qu'il ne faut pas dire qu'elle est accessible à tout le monde (problème pour enfants notamment).

Armelle Damy : le problème également est qu'il n'y a qu'un seul guide et beaucoup de demandes. A noter qu'une taille minimale est recommandée : 1,40 m pour les enfants.

Brigitte Richard : un seul guide pouvant adhérer à l'OT mais d'autres installés dans le Buëch ou le gapençais y viennent aussi et sont mentionnés dans la plaquette éditée par la commune.

Jacqueline Puget : infos conseil :

- Pôle médical : début des travaux le 21/08. Une réunion avec les professionnels de santé a eu lieu pour commencer à discuter du fonctionnement futur : elle leur a demandé de réfléchir au vu du coût d'investissement restant à la charge de la commune et du coût prévisionnel de

fonctionnement (charges notamment) , à un loyer acceptable pour eux. Rdv est pris fin août avec eux pour une nouvelle réunion.

- Le 3 juillet : signature de la charte de soutien à l'artisanat de proximité avec la chambre des métiers en présence d'artisans de la commune. Pour info, on compte 39 artisans.
- Temps périscolaires : la décision a été prise en accord avec le conseil d'école de maintenir la semaine scolaire sur 4,5 jours avec les TAP le vendredi après-midi pour l'année scolaire 2017/2018.
- Le 5 juillet a eu lieu la journées portes ouvertes à l'école l'Agnières pour permettre aux habitants de visiter l'école rénovée : très faible fréquentation (6 personnes) alors que toutes les institutrices étaient là comme le personnel de cuisine ou les ATSEM. Cécilia Jouve : le choix du jour et de l'heure peu pertinent pour les personnes qui travaillent.
- Vente d'un 4^{ème} lot dans le lotissement des Lapiaz. 130000 €.
- Le 7 juillet : réunion de début de saison avec l'OT : 7 participants au total alors que tous les acteurs socio-professionnels de vallée et des stations étaient invités.
- Le 20 juillet : assistera à l'AG du comité de quartier de la Joue du Loup pour leur présenter la commune et leur exposer les projets.
- Un arrêté d'interdiction d'utilisation des bornes à incendie et des regards du réseau d'eau potable est pris : de plus en plus de personnes réalisent des branchements illicites pour arroser leur jardin, remplir des cuves, faire des travaux... ce n'est plus acceptable. Tout le monde sera loger à la même enseigne, c'est interdit et les gendarmes feront respecter cela.
Jean-Marie Bernard : c'est de la responsabilité du maire de veiller qu'il y ait en permanence suffisamment d'eau dans les réservoirs pour lutter contre un incendie, c'est un problème de sécurité.
Jacqueline Puget : les agriculteurs et d'autres personnes vont recevoir un courrier d'information.

Modification de la délibération de cession d'un terrain à JM CHENU à Lachaup (Agnières) : il faut préciser que le terrain a été déclassé du domaine public de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal ACCEPTE la modification proposée.

Avenant à la mission de SAUNIER sur la protection des périmètres de captages de St Etienne : deux points à rajouter à l'ordre du jour : La commune de St Etienne en Dévoluy avait confié en 2002 une mission à SAUNIER portant entre autres sur la procédure administrative pour la délimitation des périmètres de protection des captages. L'avenant présenté a pour objectif de confier la maîtrise d'œuvre des travaux pour la mise en conformité des captages d'un montant de 9950 € HT portant la convention à 79 936,70 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE l'avenant, AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Jacqueline Puget demande à Alain Laurens de faire un point sur la commission environnement de la CCBD qui se réunit prochainement : il précise que la CCBD a le projet d'une déchetterie ambulante : il défendra la déchetterie d'Agnières qui ne doit pas disparaître.

Jean-Marie Prayer : de bons retours sur l'Eterlou qui s'est déroulé début juillet. Félicite Tristan Calamita pour sa première place à Montgenèvre ce week-end.

Alain Manivel demande à intervenir. Après accord du Maire, il fait par d'un problème qu'il a eu récemment sur le sentier des Aiguilles au Festre vers Saute Aure avec des chiens de protection. Beaucoup de gens se plaignaient et ont fait demi-tour devant ces 3 molosses qui étaient dans un parc au niveau du portillon.

Armelle Damy : une recrudescence des plaintes de ce type cette année

Jocelyne Serres : il n'y a pas vraiment de solution ; si on fait remonter ces remarques aux éleveurs on va mettre de l'huile sur le feu. Les éleveurs n'ont rien demandé et on leur impose les chiens de protection.

Séance levée à 18h50.